

RÈGLEMENT

de la Compétition internationale pour les jeunes de la publicité sociale anti-corruption « Ensemble contre la corruption ! »

I. Conditions générales

1.1. Le Parquet Général de la Fédération de Russie est l'Organisateur de la Compétition internationale pour les jeunes de la publicité sociale anti-corruption « Ensemble contre la corruption ! » (dénommée ci-après « Compétition »).

1.2. Les participants à la Compétition peuvent être citoyens de n'importe quel État (auteurs individus ou équipes créatives) âgés de 14 à 35 ans.

1.3. Nominations : « Meilleure affiche » et « Meilleure vidéo ».

1.4. Sujet : « Ensemble contre la corruption ! ».

1.5. Travaux de compétition (affiches et vidéos) sont acceptés sur le site Internet de la Compétition **www.anticorruption.life** dans les langues officielles des Nations Unies : arabe, anglais, chinois, russe, français, espagnol.

1.6. Travaux de compétition sont admis à partir du **01^{er} mai 2020** (à partir de 10h00, heure de Moscou) jusqu'au **01^{er} octobre 2020** (jusqu'à 18h00, heure de Moscou).

II. Buts et objectifs de la Compétition

2.1. Les buts de la Compétition sont d'attirer les jeunes à participer à la prévention de la corruption, de développer et d'utiliser la publicité sociale anti-corruption pour prévenir la corruption ; de former la pratique d'interaction entre la société et les organismes engagés dans la lutte contre la corruption, dans l'éducation anti-corruption de la population.

2.2. Les objectifs de la Compétition :

éducation anti-corruption de la population ; intolérance sociale à l'égard des pratiques de corruption ;

attirer l'attention du public vers les questions de lutte contre la corruption, ainsi que vers le rôle des autorités du parquet et d'autres organismes publics engagés dans des activités dans ce domaine, vers les résultats de ces activités.

renforcer la confiance dans les autorités du parquet et d'autres organismes publics engagés dans des activités de la lutte contre la corruption ; former une attitude positive envers leurs activités ;

III. Inscription des participants à la Compétition. Spécifications techniques des travaux de compétition.

3.1. Pour participer à la Compétition, vous devez vous inscrire sur le site Internet de la Compétition en remplissant un formulaire d'inscription et confirmer votre acceptation du règlement de la Compétition, ainsi que votre consentement au traitement de données personnelles. Les travaux de Compétition sont chargés sous forme électronique par le profil personnalisé sur le site officiel de la Compétition.

3.2. Formats de fichier dans la nomination « Meilleure affiche » : JPG,

résolution égale au format A3 (297 x 420 mm) avec le rapport de format correct et avec une résolution de 300 dpi. La taille du fichier ne doit pas dépasser 15 Mo.

3.3. Formats de fichier dans la nomination « Meilleure vidéo » : MPEG 4, avec une résolution maximale de 1920 x 1080, la taille du fichier ne doit pas dépasser 300 Mo. Une vidéo ne doit pas durer plus de 120 secondes. Son : 16 bits, stéréo.

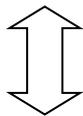
3.4. Les affiches doivent contenir obligatoirement un texte explicatif en anglais avec le nom, le prénom, l'âge de l'auteur (nom de l'équipe créative), l'État, le contenu textuel de l'affiche et le nom de son auteur.

3.5. Les affiches doivent contenir obligatoirement des sous-titres montés en anglais avec accompagnement simultané de la séquence vidéo avec le nom, le prénom, l'âge de l'auteur (nom de l'équipe créative), l'État, le contenu textuel de l'affiche et le nom de son auteur.

Options approximatives d'emplacement du texte explicatif et des sous-titres dans les travaux de compétition :



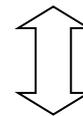
(affiche)



Victor Krioutchkov, 33 ans, Russie /
Kryuchkov Victor, 33 y.o., Russia
« Un chocolat est également un pot-de-vin » /
« A bar of chocolate is also a bribe »



(vidéo)



Kristina Doubatovka, 26 ans, Bélarus /
Dubatovka Kristina, 26 y.o., Belarus
« Ne prenez pas les effets d'autrui » /
« Don't take what is not yours »

IV. Examen et vérification des travaux de compétition.

4.1. L'Organisateur, y compris avec la participation de représentants des autorités compétentes des États parties à la Compétition qui ont exprimé leur désir de participer à la vérification des travaux, parmi tous les travaux reçus dans le cadre de la compétition, 100 meilleures affiches et 100 meilleures vidéos seront sélectionnées,

qui seront placées **jusqu'au 20^e octobre 2020** (jusqu'à 10h00, heure de Moscou) par l'Organisateur sur le site officiel de la Compétition dans la section « Travaux des compétiteurs » pour un vote en ligne.

4.2. Les travaux de compétition sont testés pour la conformité aux critères suivants : conformité du travail de compétition au sujet et aux spécifications techniques indiqués ; absence de plagiat ; argumentation et profondeur de la divulgation du sujet ; nouveauté de l'idée et la qualité du travail ; exactitude et clarté du langage et du style de présentation ; potentiel d'utilisation ultérieure en tant de publicité sociale anti-corruption.

V. Vote en ligne.

Détermination des gagnants et des lauréats de la Compétition.

5.1. Dans la période du **20^e octobre 2020** (à partir de 10h00, heure de Moscou) jusqu'au **20^e novembre 2020** (jusqu'à 18h00, heure de Moscou) le vote en ligne est effectué sur le site officiel de la Compétition, auquel les visiteurs du site Internet de la Compétition participent en donnant leur note – « Votes » pour leurs affiches et vidéos préférées, qui sont publiées dans la section « Travaux des compétiteurs ».

5.2. Les participants au vote en ligne reçoivent la possibilité de voter pour toutes les affiches et vidéos publiées, tandis que chaque participant au vote a la possibilité de voter au plus une fois pour le même travail.

5.3. Les gagnants (1^{re} place) et les lauréats de la Compétition (2^e et 3^e places) dans la nomination concernée sont les candidats dont les travaux ont obtenu la majorité des notes – « Votes » à l'issue des résultats du vote en ligne.

5.4. Si plusieurs travaux de Compétition ont remporté une majorité égale de « Votes » à l'issue des résultats du vote en ligne, les prix sont attribués aux auteurs de chacun de ces travaux de Compétition.

VI. Résultats de la Compétition.

Remise des prix aux gagnants et aux lauréats de la Compétition.

6.1. Le résumé des résultats de la Compétition, l'annonce des gagnants et des lauréats de la Compétition seront coïncidés avec la Journée internationale de lutte contre la corruption (9 décembre).

6.2. Les gagnants et les lauréats de la Compétition seront décorés par l'Organisateur des médailles d'honneur avec les symboles de la Compétition.

6.3. Une équipe créative sera décorée d'une médaille d'honneur.

VII. Dispositions supplémentaires

7.1. En présentant son travail de Compétition, chaque participant garantit qu'il est titulaire des droits d'auteur du travail de Compétition et confirme qu'il ne viole pas des droits intellectuels de tiers.

Dans le cas d'utilisation des objets de propriété intellectuelle de tiers dans le

travail de Compétition, le participant doit indiquer l'auteur et fournir la preuve de son droit d'utiliser cet objet de propriété intellectuelle.

Dans le cas de violation des droits intellectuels de tiers, les participants assument la responsabilité en vertu des lois internationales et nationales de leurs États.

7.2. L'Organisateur n'est pas responsable de l'utilisation des travaux de Compétition préparés par les participants, en violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.

7.3. Le participant à la Compétition autorise l'Organisateur à apporter des modifications nécessaires aux travaux de Compétition, à fournir ces travaux avec commentaires ou explications ; à l'utilisation des travaux de Compétition, y compris, sans informations sur leurs auteurs.

7.4. L'organisateur a le droit d'utiliser des travaux de Compétition (y compris en tant de publicité sociale anti-corruption), sous les formes suivantes : placement dans les médias, sur les plateformes Internet, dans les réseaux sociaux, dans le cadre d'expositions, de forums et d'autres événements. L'organisateur n'est pas responsable de présenter des rapports sur l'utilisation des travaux de Compétition.

7.5. Le feed-back avec les participants et les représentants des autorités compétentes des États parties à la Compétition est effectué par l'Organisateur en russe et en anglais sur le site officiel de la Compétition (section « Contacts ») sur des questions techniques et organisationnelles.

